

Nombre de membres  
composant le Conseil Municipal **35**  
Présents à la séance **34**

**Extraits du Registre  
des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 9 Décembre 2024

N° DCM : 2024-211-05S

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture, le 11 DEC 2024  
et de la publication le  
Le Maire, 11 DEC 2024

**Objet :**

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP)

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoint

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, M. BRAND.

Absents excusés

Mme ASTIC

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

Mme PENAUD donne pouvoir à M. MUSSO  
M. MARASCO donne pouvoir à M. BRAND

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application  
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DELIBERATION N° 2024-211**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-39,

VU la délibération du conseil municipal de la commune en date du 26 juin 2016 relative à son adhésion au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP),

VU la circulaire 2024-14 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne transmettant le rapport d'activité 2023,

VU le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2023,

VU la délibération du 11 juin 2024 approuvant le compte administratif du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2023,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020-129 du 15 juin 2020 désignant Monsieur Cédric MUSSO et Madame Anne-Marie BOURDINAUD pour représenter la commune de Sucy-en-Brie au comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne,

VU le rapport n° 2024-211 présenté en Commission Plénière en date du 2 décembre 2024,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Article unique : **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2023.

Cette délibération a été adoptée par **34 POUR**

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
La Directrice Générale Adjointe des Services  
en charge de l'Administration Générale, des  
Assemblée et de l'Éducation

  
Céline GAULTIER



Le Maire,

  
Olivier TRAYAUX